

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 juillet 2017 à 20h30

Sous la présidence **de M. LOOS Jean-Blaise, Maire.**
Etaient présents : **Mmes. HURSTEL Lucienne, GASCHY Virginie, ROHR Agnès, SCHWOEHRER Martine, SCHWOERTZIG Sabrina et MM. KEUSCH Jean-Jacques, LAUFFENBURGER Mathieu et GASCHY Christophe**
Absents excusés : **MME BOUILLÉ Laurence et M. DEMOUCHE Sébastien**
Secrétaire de séance : **SCHWOERTZIG Sabrina**

AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 24/07/2017

Avant de débiter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis, le Maire demande aux conseillers municipaux d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

033. ENTREE D'AGGLOMERATION NORD : CONVENTION MISE EN SOUTERRAIN DU RESEAU ORANGE

034. TRAVAUX EGLISE

Ensuite, le Maire remercie chaleureusement tous les participants à la journée de travail notamment pour le nettoyage du cimetière.

029. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MAI 2017

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 29/05/2017.

030. TRAVAUX DE VOIRIE

a. Entretien

La commune a adhéré au groupement de commandes de la CCRM pour l'entretien des voiries classées. Les travaux prévus en 2016 sont finalement reportés en 2017. Divers travaux de pontage sont nécessaires ainsi que la réfection de nids de poule. L'entreprise titulaire du marché, la société LINGENHELD, propose un devis pour les travaux à réaliser sur les voiries non classées. Le montant du devis s'élève environ à 6 100 € HT. Il est prévu de s'occuper de la rue Schmittlach, Nachtweid, du Pont, de la Source et la place de la mairie. Les gros travaux sur les trottoirs ne sont pas envisagés dans l'immédiat.

b. Rue de la Source

Le Maire a sollicité trois entreprises pour réaliser l'aménagement devant chez M. STADTLER Francis au 24 rue de la Source. En effet, ce dernier a cédé une partie de sa propriété afin de respecter l'alignement par rapport à la voirie. Par ailleurs, M. STADTLER est soumis à une PVR, de ce fait afin de solder sa participation financière il convient de réaliser les travaux (enrobé et candélabre). Finalement c'est le devis de l'entreprise BRAUN TP qui est retenu pour un montant de 7 600 € HT. L'éclairage public relève de la compétence, et donc à charge, de la CCRM.

c. Autres travaux

D'autres devis sont étudiés pour des travaux sur le parking de la salle ainsi que l'intersection rue Schmittlach/rue Principale RD 609. Toutefois, au vu des montants prévus au budget 2017 le Maire propose de reporter ces travaux à l'année prochaine.

- **VALIDE** le devis de l'entreprise LINGENHELD pour les travaux d'entretien des voiries non classées, quantitatif à définir en fonction des besoins,

- **VALIDE** le devis de l'entreprise BRAUN TP pour l'aménagement devant la propriété M. STADTLER Francis,
- **DECIDE** de reporter tous les autres travaux à l'année prochaine.

ADOPTE A L'UNANIMITE

031. BRIGADE VERTE

Le Maire rappelle que le droit local prévoit l'obligation d'avoir un garde champêtre. A ce titre, plusieurs propositions, au niveau intercommunal, ont été faites afin de remplir cette obligation (un brigadier au niveau de la CCRM, mise en place de policiers...).

Finalement, il est proposé aux communes membres d'adhérer au syndicat mixte des brigades vertes du Haut-Rhin. En cas d'accord, il serait également nécessaire de convenir des modalités financières. C'est-à-dire qu'il y aurait plusieurs possibilités de financement :

- soit la CCRM prend tout en charge soit environ 152 000 € annuellement,
- soit mettre en place une quote-part à définir entre la CCRM et les communes. *Pour Boesenbiesen, selon une estimation cela représenterait 1 987,27 € pour 2017,*
- soit les communes supportent l'intégralité du coût.

Les coûts ont été calculés en tenant compte des potentiels financiers, de la population ainsi que de la superficie du ban communal de chaque commune. A noter que pour Grussenheim, le Département du Haut-Rhin finance en partie l'adhésion à la Brigade Verte, ce qui n'est pas le cas pour le Département du Bas-Rhin.

Le Maire sollicite l'avis des conseillers sur le projet d'adhésion et le cas échéant sur la prise en charge financière.

Après débat, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de ne pas adhérer pour l'instant au syndicat mixte de la Brigade Verte du Haut-Rhin,
- **DECIDE** en cas d'adhésion de la majorité des communes membres, la commune de Boesenbiesen participera également. Toutefois, concernant la participation financière, la commune de Boesenbiesen souhaite que le coût soit intégralement supporté par les communes et non par la CCRM.

ADOPTE A L'UNANIMITE

032. AMENAGEMENT ENTREE NORD : AVENANT POUR MODIFICATION DU TITULAIRE LOT 2

Le Maire informe les conseillers que la société CRESA a été dissoute suite à une transmission universelle de patrimoine. C'est donc la société BILD SCHEER qui s'engage à reprendre l'ensemble des droits et des obligations de la société CRESA, titulaire du lot 2 dans le cadre du marché pour l'aménagement de l'entrée Nord du village. A cet effet, il convient de signer un avenant afin de modifier le titulaire du marché. Les conditions financières restent identiques.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 modifiant le titulaire du lot 2 du marché pour l'aménagement de l'entrée Nord du village; à savoir la société CRESA par la société BILD-SCHEER dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine.

ADOPTE A L'UNANIMITE

033. AMENAGEMENT ENTREE NORD : CONVENTION MISE EN SOUTERRAIN DU RESEAU ORANGE

Dans le cadre des travaux d'aménagement, il est prévu de mettre en souterrain une partie du réseau ORANGE. A cet effet, la société ORANGE a transmis une convention qui a pour objet de

fixer les modalités juridiques et financières desdits travaux. Après signature de la convention, les travaux pourront être lancés.

Le montant de la mise en souterrain, prévu dans la convention, s'élève à 1 243 € net.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **APPROUVE** la convention CNV-HD4-11-16-000838999 pour la mise en souterrain d'une partie du réseau ORANGE dans le cadre de l'aménagement de l'entrée Nord du village (rue Principale).
- **APPROUVE** le montant des travaux.
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et d'en faire parvenir un exemplaire à la société ORANGE pour le lancement des travaux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

034. TRAVAUX EGLISE

Jean-Jacques KEUSCH présente la dernière version du devis pour les travaux à l'église. Il comprend notamment la mise en place d'un escalier meunier, l'aménagement du plancher de la chorale ainsi que la réfection globale du plancher de l'église. Après analyse des différents devis, il propose de retenir celui de BRAUN Bois & Alu pour un montant de 5 118,20 € HT soit 6 141,84 € TTC.

Les élus sont également informés qu'étant donné que les travaux concernent l'église, le Conseil de Fabrique souhaite participer financièrement aux travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le devis de BRAUN Bois & Alu pour le montant susmentionné,
- **APPROUVE** la participation du Conseil de Fabrique à hauteur du montant HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

035. DESHERBAGE

Le Maire rappelle que depuis le 1er janvier, la commune n'est plus autorisée à utiliser des produits phytosanitaires dans les espaces publics. Une démarche a été engagée en vue de l'éventuelle acquisition de désherbeurs (mécanique et thermique) en collaboration avec les communes de Richtolsheim et de Schwobsheim.

Une demande de subvention a été sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse qui a répondu favorablement. Le montant de la subvention s'élève à 8 878 €. En cas d'accord de chaque commune participante et d'acquisition, le montant de la dépense serait divisé par 3 afin de réduire les coûts.

A ce jour, la Commune de Schwobsheim a répondu favorablement à l'acquisition des deux machines. Quant à Richtolsheim, il semblerait que seul le désherbeur thermique soit retenu sous réserve de confirmation.

Le Maire indique qu'une démonstration supplémentaire du désherbeur mécanique aura lieu ce jeudi à 18h30.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **APPROUVE** l'acquisition d'un désherbeur mécanique et thermique.

ADOPTE À L'UNANIMITE

036. DEMANDE TERRAIN DE CONSTRUCTION

Le Maire a été sollicité par un couple de la commune (PRECHTL-VOEGELI) pour acquérir un terrain de construction. Les terrains des deux tranches du lotissement Nachtweid ayant tous été vendus, le Maire a fait plusieurs autres propositions. Selon une demande écrite, le couple souhaite acquérir un terrain dans la rue Quellgraben, d'une surface entre 8 et 10 ares.

Un débat s'engage sur les différentes possibilités de découpage de la parcelle par rapport à la voirie. Par ailleurs, est également soulevée la question du prix.

Finalement, il est proposé de condamner la rue Quellgraben sur environ 25 mètres de long et 4,30 m de large. La rue débouche actuellement sur une parcelle privée située en zone inconstructible de la carte communale :

POUR	06
ABSTENTION	01
CONTRE	02

Afin de garantir l'accès aux parcelles communales et privées, il convient de détacher 5 mètres pour la voirie en complément des 2 mètres cédés par M. DENU Jean-Marie.

Le Maire suggère de découper une parcelle de 8 ares et de fixer le prix à 9 500 € l'are (frais de notaire en sus). En cas d'accord, cette proposition sera soumise au couple.

POUR	09
ABSTENTION	00
CONTRE	00

Le Conseil Municipal

- **DECIDE** de condamner la rue Quellgraben sur 25 mètres de long et 4,30 mètres (surface intégrée à la parcelle de construction),
- **DECIDE** de prendre 5 mètres tout le long de la parcelle communale afin de pouvoir réaliser une voie d'accès en complément des 2 mètres déjà existants (prolongation de la rue Quellgraben),
- **DECIDE** de soumettre la proposition suivante au couple PRECHTL-VOEGELI : un terrain de 8 ares au prix de 9 500 € l'are, frais de notaire en sus.

ADOPTE

037. DIVERS ET INFORMATIONS

a. Rapport d'activités

Le Maire présente les rapports d'activités 2016 du RAI à Marckolsheim, du SMICTOM ainsi que du SDEA. Les rapports sont consultables sur simple demande.

b. Circuit itinérant de cinéma

La Préfecture du Grand Est propose un cinéma itinérant pour les collectivités intéressées. Il s'agirait d'avoir 4 projections par an pour un coût situé entre 300 € et 500 € par projection pour l'organisateur. Ce dispositif peut faire l'objet d'une aide. Le Maire suggère d'en informer l'ACSL et le CJB.

c. Rencontre franco-allemande

Comme chaque année, une rencontre franco-allemande des élus a lieu à Vieux Brisach. Tous les élus sont conviés le 28 août à partir de 16h. Pour les intéressés, il convient de s'inscrire.

d. Sortie vélo

Christophe GASCHY présente le programme détaillé d'une sortie vélo avec tous les conseillers municipaux ainsi que les agents communaux. La date retenue est le dimanche 18 septembre. Le programme définitif parviendra ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 23 heures.